**Transcription de la vidéo**

**« Qui sont les réfugiés climatiques ?»**

Tempêtes à répétition, montée des eaux, tremblements de terre, sècheresse... Nombreux sont les cataclysmes environnementaux qui poussent chaque année des populations entières à partir loin de chez elles. Focus sur des migrants d'un genre nouveau : les réfugiés climatiques.

Mais de quoi parle-t-on exactement ?

On appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui sont contraints, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental qui influe négativement sur leur vie, de quitter leur foyer en se déplaçant à l’intérieur de leur pays ou en le quittant. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, plus de 19 millions de personnes ont dû migrer en 2014 à cause d'incidents climatiques.
En 7 ans, on a dénombré pas moins de 184,6 millions de déplacés. Depuis 2008, ce sont en moyenne 26,4 millions de personnes qui chaque année, sont contraintes de migrer à la suite de catastrophes naturelles. Cela équivaut tout de même à un individu déplacé chaque seconde.

En tête des catastrophes naturelles qui poussent des populations à se déplacer : les inondations (55% =102 M). Viennent ensuite les tempêtes (29% = 53,9 M), les séismes (14% = 25,8 M) et les températures extrêmes (1% = 958 000).

Et c'est sans conteste l'Asie qui doit surmonter les plus gros bouleversements climatiques puisque le continent représentait en 2014 87% du total des réfugiés climatiques.

Le continent américain (10% des réfugiés climatiques), lui, doit faire face aux tremblements de terre et aux nombreuses tempêtes.

Quant à l'Afrique, elle est particulièrement touchée par la sécheresse et de violents épisodes de pluie (9% des réfugiés climatiques)

Notre continent, lui, n’est pas épargné : selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, « en 2014, l’Europe a connu le double de son niveau moyen de déplacement des 7 dernières années.

D'ici la fin du siècle, un néerlandais sur deux risque de subir l'impact de la montée des eaux, tout comme l’intégralité de la ville de Venise. C’est ce que pointe une étude de l’Organisation Climate Central.

Avec l’accélération du réchauffement climatique et l’augmentation de la population mondiale, vous l'aurez compris, le phénomène n'est pas prêt de s'arrêter... L'ONU prévoit 250 millions de réfugiés climatiques dans 50 ans si aucune mesure n'est prise.

D'ailleurs, où en est-on de la reconnaissance juridique de ce nouveau type de migrants ?

Et bien cela reste encore très flou... Contrairement aux réfugiés politiques, les réfugiés climatiques n'ont pas encore de statut juridique international. Aux yeux de la loi ils n’existent donc pas. Et ne bénéficient de ce fait d’aucuns droits. Un vide juridique qu’il serait temps de combler pour permettre la prise en charge de ces dizaines de millions de femmes, hommes et enfants, qui migrent chaque année.

Source : https://www.youtube.com/watch?v=mt3T\_TZAR7g